

# Taxe d'apprentissage

2018

**Donnons aux jeunes**  
*l'envie d'entreprendre*



**MEDEF**  
} LYON-RHÔNE {

# Les actions « Ecole-Entreprise » du MEDEF Lyon-Rhône

## Aidons les à découvrir la dynamique entrepreneuriale et les réalités de l'entreprise dans toutes ses dimensions et dans tous ses métiers.

Jouons collectif pour permettre aux jeunes d'avoir une image plus claire de l'entreprise et leur donner envie d'y vivre leur aventure professionnelle. Plus tôt ils seront sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, à ne pas avoir peur de prendre des risques et à innover, plus vite ils y prendront goût. En favorisant le dialogue entre le monde de l'éducation et la sphère économique, nous développons un lien essentiel pour l'avenir des jeunes et la compétitivité des entreprises.

**Votre engagement à nos côtés est primordial pour aider les jeunes à construire leur avenir. Transformez la contrainte de la taxe d'apprentissage en une opportunité. Soutenez nos actions en leur affectant une partie de votre taxe d'apprentissage.**

Laurent FIARD,  
Président du MEDEF Lyon-Rhône

## Nos principales actions :

- **Découverte de l'entreprise** : ouvrez les portes de votre entreprise aux collégiens et lycéens. Visites encadrées et réalisées dans le cadre de projets pédagogiques.
- **L'opération l'entreprise à 360°** : accueil de chefs d'entreprise et managers au sein des collèges et lycées.
- **Nouvelles actions 2017** : Recrutez-moi, Pass'Alternance, Workshop... pour accompagner durablement les jeunes dans la voie de l'insertion professionnelle.
- **Des rencontres thématiques** tout au long de l'année : petits-déjeuners débats, Matinales, rencontre bilan annuelle, etc...
- **www.vip-stage.com** et **www.vip-alternance.com**, offres et demandes de stages et de contrats d'alternance en ligne.
- **Doctor'Entreprise** : sensibilisation des doctorants et des entreprises aux opportunités de collaboration.

## Ces actions vous permettent également :

- **De faire connaître vos métiers** et de les rendre attractifs pour les jeunes
- **D'élargir vos sources de recrutement**, via des formations en alternance, en créant ou en développant des relations avec l'Education Nationale,
- De donner aux enseignants une **image concrète et réelle de l'entreprise** afin qu'ils accompagnent au mieux les jeunes dans leurs choix d'orientation,
- **De diffuser l'esprit d'entreprendre.**

*Ces matinées d'échanges avec les jeunes ont du sens. Au-delà du partage d'expérience, ils découvrent la pluralité des parcours professionnels possibles et les opportunités qui s'offrent à eux pour entreprendre. Encourageons-les à faire preuve d'audace. Ils nous révéleront leurs nombreux talents.*

Philippe Malaval  
Président de Vassel Graphique



## Avec vous, en 2018 nous allons :

- >> **Consolider notre collaboration** forte avec les principaux acteurs de l'Académie de Lyon, tant dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur.
- >> **Augmenter le trafic et la visibilité de nos sites [www.vip-stage.com](http://www.vip-stage.com)** (7 000 offres en ligne à fin 2017, régulièrement mises à jour) **et [www.vip-alternance.com](http://www.vip-alternance.com)** (plus de 850 offres de contrats d'alternance déposées et plus de 800 candidatures en 2017) à travers des actions de communication ciblées et des opérations de référencement.
- >> En partenariat avec l'Université de Lyon, **promouvoir le site internet [www.doctorentreprise.fr](http://www.doctorentreprise.fr)** visant à rapprocher les futurs doctorants, les entreprises et les laboratoires publics de recherche.

CONTACT  
Kildine GATTO  
04 78 77 07 71

Pour en savoir plus sur nos actions :

**[www.medeflyonrhone.com](http://www.medeflyonrhone.com)**

Rubriques Relations école-entreprise  
Stage et alternance

# Comment soutenir nos actions grâce à votre taxe d'apprentissage ?

## 1 Choisissez votre collecteur

Le versement s'effectue par l'intermédiaire de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage, avant le 1<sup>er</sup> mars 2018. Pour établir votre déclaration, vous pouvez utiliser le bordereau d'Octalia, notre organisme partenaire.

**Vous pouvez également soutenir l'action du MEDEF Lyon-Rhône en procédant de la même manière avec tout autre OCTA de votre choix.**

## 2 Précisez l'affectation de votre versement

Notre action est habilitée à percevoir du Barème « par dérogation » (au titre du point 5 de l'article 6241-10 du code du travail). Les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26% du montant de la taxe due au titre de la fraction Hors Quota ou Barème (23% de la Taxe d'Apprentissage).

Sur le bordereau de versement, complétez le paragraphe « affectation aux établissements d'enseignement » de la partie Hors Quota (ou Barème) de la manière suivante :

Etablissement habilité : **MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes**  
« Actions Ecole-entreprise en faveur de l'orientation des jeunes »  
**Département du Rhône**  
Adresse : 60, avenue Jean Mermoz - 69008 LYON

## 3 Transmettez à votre collecteur votre bordereau de versement

**Déclaration de la taxe d'apprentissage  
avant le 1<sup>er</sup> mars 2018**

**N'oubliez pas qu'il s'agit du seul impôt pour lequel vous pouvez décider des bénéficiaires !**

## 4 Informez-nous de votre soutien

En nous précisant le montant affecté par catégorie ainsi que le nom votre organisme collecteur :

- par courrier : MEDEF Lyon-Rhône - 60 avenue Jean Mermoz - 69008 LYON
- ou par mail : [kildine.gatto@medeflyonrhone.com](mailto:kildine.gatto@medeflyonrhone.com)

Nous pourrons ainsi nous assurer que votre souhait d'affectation est bien pris en compte.